



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 18 AVRIL 2024 A 20 h

Le Conseil Municipal de la Commune de CHALAIS dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard JAMAIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11.04.2024

PRESENTS : M. JAMAIN Bernard, M. FROGER François, Mme CLÉRAC Delphine, DOUTEAU Claudine, DUCHESNE Jean-Jacques, M. LARGEAU Jean-Michel, ARNAULT Guillaume TISSERONT Patricia, M. FRADIN Patrick, SEPIERE Sylvie, POINT Damien

Absents excusés : Mme JUTEAU-RABUSSEA Vanessa (procuration à M. LARGEAU Jean-Michel), PIRODEAU Pierre, GOUMY Maria (procuration à M. FROGER François), PLOUZEAU Yoann,

1 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil le vote des subventions aux associations de la commune.

Et propose de voter le montant suivant : 350 € par association

Après en avoir délibéré le conseil :

- DECIDE d'attribuer la somme de 350€ aux associations qui en ont fait la demande

Repartie selon le tableau suivant :

	2024	Vote
A3C	350 €	Pour : 13
ADMR	350 €	Pour : 13
LES MUSSEAUX DE CHALAIS	175 €	Pour : 9
LA GAITÉ DE CHALAIS	350 €	Pour : 13
MOTO CLUB DES LOUPS	350 €	Pour : 13
PIGNON FIXE	350 €	Pour : 12

ACCA	Néant	Pour : 13
COCOBOYS	350 €	Pour : 13
Association Pêcheurs Chalaisiens	Néant	Pour : 13
COMMIS D'OFFICE	350 €	Pour : 12
Les Fondus de la Photo	350 €	Pour : 13

2.DEVIS VOLETS ROULANTS

Monsieur le maire présente un devis de l'entreprise DUPUY Christian, concernant la pose de volets roulants sur la partie salle du conseil ainsi que sur les fenêtres des bureaux du Maire et des Adjointes.

Après en avoir délibéré, le conseil

- Accepte le devis de l'entreprise DUPUY Christian pour un montant HT de 3638.00 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et passer commande

► **Vote : Unanimité des membres présents**

3. DEVIS PAVÉ LEDS

Monsieur le maire présente un devis établi par l'entreprise MD'ELEC concernant la pose de pavés de lumières LED en remplacement des néons au niveau du secrétariat et la salle du conseil afin de réaliser des économies d'énergies.

Après en avoir délibéré, le conseil

- Accepte le devis de l'entreprise MD'ELEC pour un montant HT de 2 219.60 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et passer commande

► **Vote : Unanimité des membres présents**

4.NUMEROTATION MAISONS

Suite à différents changement de numéros de maison sur la commune, pour garantir des adresses homogènes, la poste demande de valider la nouvelle numérotation mise en place pour permettre un meilleur acheminement du courrier et des livraisons

Le conseil Municipal considérant, l'intérêt communal que représente la numérotation des maisons :

Décide :

- De procéder à la numérotation de maison
- De valider la numérotation (ci-joint tableau)
- De charger et d'autoriser Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

► **Vote : Unanimité des membres présents**

5.SUPPRESSION ET CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date 2 avril 2024

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal en date du 18 avril 2024

Considérant la nécessité de créer un emploi de secrétaire à temps non complet, à raison de 32 heures hebdomadaires,

Le Conseil Municipal sur le rapport de monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- La suppression compter du 31 mai 2024 d'un emploi permanent au grade ... d'adjoint administratif principal de 1^{er} classe à temps non complet, à raison de 28 heures,
- La création d'un emploi correspondant au grade d'adjoint administratif principal de 1^{er} classe permanent à temps non complet à raison de 32 heures pour exercer les fonctions de secrétaire à compter du 1^{er} juin 2024
- D'inscrire les crédits correspondants au budget.

► **Vote : Unanimité des membres présents**

6.LOCATION MAISON COMMUNALE

Monsieur le maire informe les membres du Conseil que la maison communale située, 3 rue du Moulin à Vent « Puy d’Ardanne » 86200 CHALAIS, est disponible à la location. Il informe que la commission bâtiment a choisit le dossier de Mme Océane CHAMPION pour la location du logement à compter du 15 avril 2024

Il propose de déterminer les conditions de location qui permettront d’établir un bail avec l’intéressée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- EMET un avis favorable à cette location à la date du 15 avril 2024 ;
- DETERMINE le montant du loyer à 374.88 € qui sera révisé automatiquement chaque année, à la date anniversaire du contrat, en fonction de la valeur de l’indice de référence des loyers du quatrième trimestre 2023 (142.06) ;
- PRECISE que pour garantir l’exécution de leurs obligations, le locataire versera la somme de ~~374,88~~ représentant un mois de loyer en principal
Ce dépôt, non productif d’intérêts, est indépendant des loyers,
- PRECISE que le locataire fera une provision de charges mensuelles de 10 €

► **Vote : Unanimité des membres présents**

La Secrétaire de séance,

CLERAC Delphine



Fait à CHALAIS
Le Maire,

B. JAMAIN

